



République et canton de Genève

Commune de Cologny

Dans sa séance du 22 juin 2017, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

le Conseil municipal décide par 18 oui et 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 187 164 F destiné à financer la participation de la commune de Cologny au développement de l'Ultra Large Bande dans la zone de déploiement contractuelle définie dans le plan daté du 15 juin 2017 établi par Swisscom (Suisse) SA.
2. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette aux moyens de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2018.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 11 septembre 2017.

Cologny, le 30 juin 2017

Le Président du Conseil municipal :

Richard LEFEBVRE